

Conseil du JEUDI 07 NOVEMBRE 2013 à 19 h

PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mme LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : --

ABSENT : Mme NAHMANI.

Convocation du 31 octobre 2013.

Secrétaire de séance: M. FORTEAU.

La séance a été publique.

Chacun a reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur.

Avez-vous des observations à formuler ? NON

M. le Maire précise qu'une petite erreur a été commise dans « date de convocation du Conseil » : il a été porté 26.09.2013 et 29.08.2013 (29.8.13 étant la date de convocation du précédent Conseil, à supprimer).

Il est procédé à la signature de ce compte rendu.

Rattachement à cet ordre du jour :

** Courriel reçu de la Région Centre, service DREAL concernant la révision du zonage relatif aux aides à l'investissement locatif.*

** Rue du Ranch à mettre en sens unique, demande du Conseil général, service voiries départementales, M. PAVLECIC.*

ORDRE DU JOUR

1) TRAVAUX :

a - **Rue du Centre (RD 21-2)** Point sur l'avancement des travaux. Installation du banc et des corbeilles par EIFFAGE, serrures du portail et du portillon à revoir.

Arbustes à planter et gazon à semer autour du banc, EIFFAGE va demander un devis à un paysagiste.

Le raccordement de l'Impasse du Lavoir avec la rue du Centre vient d'être réalisé par l'entreprise STAR Ile de France. Le devis EIFFAGE était plus cher et n'a pas été retenu.

Un courrier va être adressé au bureau d'étude pour propositions de modifications suivantes :

* sens de priorité à inverser,

* panneau 30 à mettre avant le rond-point (*après contrôle sur place, ce panneau est déjà placé avant le rond-point*)

* sur la bande à planter d'arbustes, installer deux potelets ou panneaux B21 (flèche blanche sur fond bleu) afin d'éviter aux véhicules de rouler sur cette future plante bande.

b - **Travaux de voirie** : rues des Acacias, du Chalet et chemin du Pommeray : Les entrées de riverains chemin du Pommeray sont terminées. La facture a été visée par le CG 28 et va pouvoir être payée. Il a été constaté que les quantités de certains matériaux ont été revues à la baisse par rapport au devis initial. La facture a été modifiée dans ce sens.

c - **Projet de réfection du chemin du Cornouiller** et d'intégration dans le domaine public. Compte rendu du rendez-vous chez le notaire d'Anet.

La commune ne pourra intervenir que si elle est propriétaire des parcelles. Avant toute cession, le propriétaire doit procéder à la réfection de la voirie ou céder à l'euro symbolique les parcelles de terrain composant le chemin du Cornouiller. Référence cadastrale de la parcelle concernée : C 268 de 2355 m².

Un courrier sera adressé au notaire pour contact avec le propriétaire.

Réception des eaux pluviales : Avant tous travaux, il sera indispensable d'étudier l'écoulement et la réception des eaux pluviales, soit par la création de fossés ou par cession d'une partie de terrain par les riverains.

d - ***Enfouissement des réseaux 2013 rue des Montagnettes :**

. Tous les poteaux ont été retirés. Un poteau reste à retirer dans la plaine, il a supporté la ligne moyenne tension. Les bandes podotactiles sur le trottoir à hauteur du 13 bis rue des Montagnettes doivent être refixées.

***Enfouissement 2014** : Compte rendu du rendez-vous du 7.10.13 avec le technicien du SDE.

. La rue des Terres Noires est à faire en priorité car sur cette partie de réseaux, il y a des fils dénudés.

. Demande lors du précédent Conseil pour l'enfouissement de la fin de la rue du Pont Saint Jean : Il faudrait raccorder les deux usines -et les transformateurs sont très anciens- et enfouir la ligne Moyenne Tension qui continue sur EZY couterait très cher et dépasserait l'enveloppe budgétaire. Le Conseil ne veut pas engager l'avenir financier de la commune sans le concours du Conseil général et du SDE.

e - Eclairage public :

- **Nouvelles horloges** : Installation par l'entreprise gestionnaire du réseau d'éclairage public d'horloges astronomiques afin de pouvoir procéder au réglage de l'allumage. Réparation et sécurisation de trois coffrets électriques (rue des Montagnettes, rue de la Pierre Grise et rue du Centre, à hauteur de la placette des Has). ERDF a fourni trois cadenas pour la sécurisation des points cités.

- **Réduction de l'allumage de l'éclairage public la nuit**, le sujet avait déjà été abordé, mais les horloges individuelles devaient être changées.

Décision du Conseil : * Extinction de l'éclairage public de 23 h à 5 h du matin.

* Date d'application 02.01.2014, prévenir l'entreprise d'électricité.

* Faire un flash info et note dans le bulletin 2014 pour prévenir les administrés.

- **Remplacement des lampes à vapeur de mercure** : Une directive européenne prévoit l'arrêt à compter du 13.04.2015 de la commercialisation des lampes à vapeur de mercure trop énergivores. Opération à réaliser sur plusieurs exercices car l'investissement financier est important.

. Toutes ces lampes doivent être supprimées en 2017.

. Une aide financière serait apportée aux communes adhérant dès maintenant au projet et ayant signé une convention avec le Syndicat département des Energies.

. Relevé réalisé : sont à changer 38 lampes sur foyers et 11 lampes sur mâts.

. Etudier la possibilité de changement des lampes « boules » dans les lotissements (elles sont au nombre de 11).

Considérant qu'il s'agit d'une obligation européenne, le Conseil émet un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat départemental d'électricité.

2) COMPTABILITE :

- Avis favorable pour un virement de crédits de compte à compte sans changement des totaux sur budgets COMMUNE, EAU et ASSAINISSEMENT (en raison de la majoration de la redevance pollution).

3) REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Suite au précédent Conseil où un dossier de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre devait être adressé aux familles pour enquête, un changement est intervenu «attendre l'avis du congrès des maires en 11.2013 et ne pas envoyer le questionnaire aux familles ».

- Compte rendu de la réunion du 05.11.2013 avec l'inspecteur d'académie. Il a retenu le mercredi matin.

- Mise en place du transport scolaire le mercredi, matin et midi : Financement assumé totalement par les communes. Il est rappelé que le transport scolaire des enfants pour les autres jours est financé à 80 % par le Conseil général.

- Activités : de 15 h 45 à 16 h 30 les communes ont la charge d'assurer techniquement et financièrement les activités des enfants.

Pour trouver les recettes, les maires seront-ils obligés de répercuter les frais des activités et du transport scolaire sur les familles ou bien d'augmenter les impôts ?

. Décision du Conseil : Un conseil de classe va avoir lieu prochainement. Le Conseil regrette le manque de concertation préalablement à la mise en place de cette réforme et s'interroge sur le financement de toutes les dépenses supplémentaires.

Les décisions seront prises en réunion du Conseil syndical du regroupement pédagogique après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

4) Reparation du journal VILLAGES INFOS L'HEBDO : Plusieurs maires ont souhaité une réparation du journal mais le financement doit être assuré par les communes.

Pour Saussay, il en coûterait 5 abonnements par an par tranche de 500 habitants, soit 450 € ou d'achat d'emplacements publicitaires. Un abonnement a déjà été financé et non honoré.

Le Conseil confirme qu'il s'agit d'un journal privé, certes très intéressant. Va-t-il perdurer ?

Le Conseil émet un avis défavorable au financement par la commune d'un journal privé.

5) DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE : Projet d'acquisition.

Un commercial a rencontré le maire et a fourni un devis. Un deuxième devis sera sollicité.

L'emplacement est à déterminer. Un branchement électrique étant nécessaire, il sera installé à la mairie, à côté des panneaux d'affichage et sécurisé.

Contactez le Conseil général pour connaître le montant de la subvention allouée pour cette acquisition pratiquement obligatoire.

Décision du Conseil, poursuivre le projet d'acquisition.

6) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 10.12.2013. Le Conseil demande que les trois secrétaires soient présentes pour la « passation des tâches ».

7) QUESTIONS DIVERSES :

- **Courriel du Préfet de la Région Centre, la DREAL** concernant la révision du zonage relatif aux aides à l'investissement locatif. Le Conseil émet un avis favorable au projet et souhaite favoriser la construction de logements locatifs. Cette information sera certainement à préciser dans le PLAN LOCAL D'URBANISME. Cet avis favorable ne va-t-il pas engendrer d'autres obligations ?

- **Noël 2013 de nos anciens** : Compte rendu de la commission du CCAS :

*Restaurant retenu : Les Prés de l'Ile, date du repas le mardi 03.12.2013.

*Fournisseur des colis pour ceux qui ne veulent pas aller au restaurant : La Ferme de la Garenne à OULINS.

(Bien que le colis soit d'un montant plus élevé, la commission a voulu faire un essai et a privilégié cette année un fournisseur local, il faudra attendre le retour des observations suite à la distribution des colis).

Il est demandé que soient ajoutés à chaque colis des papillotes et une bouteille de mousseux.

La carte de vœux individuelle doit être rédigée par la mairie.

Mme DEBRAY demande pourquoi elle n'a pas reçu son courrier de confirmation au restaurant. Parce que son mari a retenu les années précédentes un colis et de ce fait, le colis sera pour COUPLE et non pour PERSONNE SEULE.

- **Remerciements reçus pour subvention versée** par la commune aux associations :

- La Chasse,

- Resto du cœur.

- **Classe de découverte** : Demande de subvention de deux écoles pour classe de découverte ou séjour de ski :

. Ecole Jean Goujon : classe médiévale en avril 2014, 330 € pour 5 jours à ARQUIAN (58)

Deux élèves de 9 ans en CLIS sont concernés.

. LPAP Anet : séjour de ski en projet pédagogique en janvier 2014, coût 384 € à ORCIERES MERLETTE (Alpes du Sud). Deux élèves en CAPA 1^e année sont concernés.

Les Conseils municipaux antérieurs subventionnaient une fois dans la scolarité de l'enfant -et jusqu'à l'entrée au collège- et en fonction des revenus des parents. Mais le dossier a été égaré lors du déménagement de la mairie et le barème doit être recalculé.

Versement à la famille ou à l'école : Les établissements scolaires demandeurs seront contactés pour savoir comment sont répartis les aides versées par les autres communes.

Contact sera pris auprès de la Communauté de Communes pour connaître le barème d'attribution des aides versées aux familles pour les camps de vacances.

Concernant les familles ayant fourni leur déclaration de revenus, en cas de non-imposition, une aide de 150 € par enfant pourra être versée, condition d'âge à respecter et attestation de présence à fournir.

- **Arrosage automatique de cultures** : Demande verbale lors d'un rendez-vous en mairie d'un agriculteur, pour passage chemin du Pommeray d'un tuyau pour l'arrosage automatique de ses parcelles de culture. Contre *mise en sommeil* d'une bande de 4 mètres au carrefour rue des Montagnettes qu'il ne cultivera pas, cette proposition fait suite à une demande antérieure de la mairie afin d'améliorer la visibilité aux abords du carrefour. Recontacter l'agriculteur pour avoir plus de précisions et une demande écrite.

- **Théâtre à la salle des fêtes le D 17.11.13** : venez nombreux. De nombreuses affiches ont été posées et distribuées. Un flash info sera adressé aux habitants.

8) TOUR DE TABLE :

- **Voiries** : Rue des Montagnettes et afin d'améliorer la visibilité au niveau du carrefour dangereux rue d'Anet et rue du Cimetière, demander la cession d'une bande de terre de 4 mètres au propriétaire de la carrière.

- **Sécurité au carrefour en haut de la Montagnette** : Contacter le Conseil général pour installation d'un panneau STOP sur la départementale, au carrefour en haut de la Montagnette à hauteur de la STAR.

- **Circulation routière rue du Ranch** (voie communale) à mettre en sens unique.

Auparavant, contacter le Conseil Général en vue de la modification de la priorité au carrefour de l'entreprise STAR Ile de France. Un plan sera adressé au Conseil Général.

Demander la mise en place d'un panneau STOP sur la route entre Sorel-Moussel et Anet.

La rue du Ranch pourrait alors être mise en sens unique dans le sens Sorel-Moussel/Côte Saint-Jean.

Avis favorable du Conseil.

- **Bande blanche à refaire rue du Centre** à hauteur des doubles virages.

- **Championnat du monde cycliste** : Le Conseil municipal à l'unanimité adresse ses félicitations à un administré Saussayen qui le 7 octobre 2013 à MANCHESTER est devenu champion du monde cycliste, contre la montre et en ligne, master de poursuite individuelle, en battant le canadien Stéphane LEBAUD tenant du titre, en finale.

- **Réunion à LA POSTE** : Bref compte rendu de l' élu y ayant assisté et remise d'un dossier. Il précise que désormais LA POSTE peut prêter aux communes jusqu'à 50.000 € au lieu de 100.000 € minimum auparavant.

- **Fin de mandat électoral** : un élu propose, pour la fin du mandat électoral, que le Conseil municipal se réunisse au restaurant. Avis favorable, à affiner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Maire,

Jacques LE BIHAN